

LES FONDS EUROPÉENS EN FRANCHE-COMTÉ 2014-2020

Pour faire face à la crise et aux grands défis de l'Union européenne, ses Etats membres ont adopté en 2010 la **Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive**. Toutes les politiques européennes doivent participer à cette stratégie, en contribuant à atteindre les objectifs qu'elle fixe en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté et d'énergie/climat.

Pour ce faire, les politiques européennes sont dotées d'un budget défini pour les 28 Etats membres pour sept ans. Pour la période 2014-2020, il s'élève à 960 milliards d'€. Dans ce cadre, l'Union européenne confie aux Etats membres la gestion d'une partie de ces crédits. Pour la France, ce sont près de 28 milliards d'€ pour la période 2014-2020, dont :

- 15,5 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale** (fonds européen de développement régional (FEDER) et fonds social européen (FSE)), dont 14,4 milliards d'€ au titre des programmes français et 1,1 milliard d'€ au titre de la coopération territoriale européenne (CTE),
- 11,4 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de développement rural** (fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)),
- 588 millions d'€ au titre de la **politique européenne de la pêche et des affaires maritimes** (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)).

Par ailleurs, 310 millions d'€ sont alloués à la France en 2014 et 2015 au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Ces crédits sont mis en œuvre dans le cadre de programmes européens qui peuvent être soit nationaux, soit régionaux. Chaque programme définit la stratégie d'utilisation de ses crédits, en cohérence avec les priorités identifiées au niveau national, dans l'Accord de partenariat.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 confie aux conseils régionaux la gestion d'une partie des fonds européens. A partir de 2014, les conseils régionaux deviennent ainsi les autorités de gestion du FEDER, du FEADER et d'une partie du FSE. Les conseils régionaux littoraux qui en font la demande mettront en œuvre une partie des mesures du FEAMP, en cohérence avec le champ de compétence des collectivités régionales.

Cette fiche est élaborée sur la base des éléments disponibles dans les projets de programmes non approuvés par la Commission européenne. Elle sera actualisée régulièrement après l'adoption des programmes.



ENJEUX

La Franche-Comté est une région au caractère rural prononcé structurée essentiellement autour de deux pôles urbains (Besançon et l'Aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt) et d'un réseau de villes moyennes peu nombreuses.

L'agriculture y joue un rôle important et se distingue par son positionnement sur des filières de qualité (lait et fromages, salaisons, viande, etc.).

La qualité environnementale est également une ressource importante en matière de tourisme. Les attraits du massif du Jura dans le secteur touristique y sont encore sous-exploités et présentent un potentiel de développement économique non délocalisable intéressant.

Mais c'est également une région très industrielle caractérisée par des filières traditionnelles de qualité et des filières émergentes.

Elle a été durement touchée par la crise économique et les effets sur la situation de l'emploi sont plus conséquents que dans les autres régions. Dans ce contexte, la pérennité des activités industrielles mais aussi le devenir de l'emploi sont largement dépendants de la performance et de la compétitivité des entreprises et de leurs salariés, de leur capacité à innover et de la capacité des territoires à offrir un environnement adapté à leurs besoins. Par ailleurs, il paraît nécessaire d'accompagner la reconversion des actifs vers les secteurs les plus pourvoyeurs d'emploi.

En outre, le secteur de l'économie sociale et solidaire constitue un pilier essentiel pour l'économie de la région, sur lequel il convient de s'appuyer pour résoudre les difficultés auxquelles la Franche-Comté est confrontée.

STRATÉGIE EUROPE 2020



Éducation

12,60 %

Part des 18-24 ans ayant quitté prématurément le système scolaire en 2009

37,80 %

Part des 30-34 ans diplômés du supérieur en 2009



Lutte contre la pauvreté

13,20 %

Taux de pauvreté en 2010



Emploi

70 %

Taux d'emploi des 20-64 ans en 2009



R&D

2,70 %

Part des dépenses de R&D sur le PIB en 2010



Environnement

10,40 %

Part de l'électricité renouvelable dans la consommation finale d'électricité en 2010

-4 %

Evolution entre 1990 et 2009 des consommations finales d'énergies

PROGRAMMES ET MONTANTS

Les montants ci-dessous concernent le territoire de la région Franche-Comté.



Programme	Montant UE du programme
Programme opérationnel Franche-Comté et massif du Jura FEDER-FSE 2014-2020*	184 510 000 €
Programme de développement rural Franche-Comté FEADER*	443 724 144 €
Programme opérationnel national FSE (volet régional Franche-Comté)**	51 471 125 €
Total	679 705 269 €

Les montants ci-dessous concernent des territoires dépassant les frontières de la région Franche-Comté.

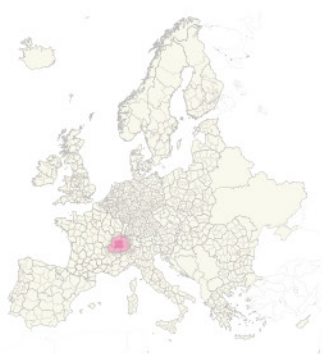
Espaces interrégionaux****

Axe interrégional massif du Jura (PO Franche-Comté)	12 000 000 €
Axe interrégional massif des Vosges (dans le PO Lorraine)	12 000 000 €
Programme opérationnel interrégional FEDER Rhône-Saône	33 000 000 €

Coopération territoriale européenne***

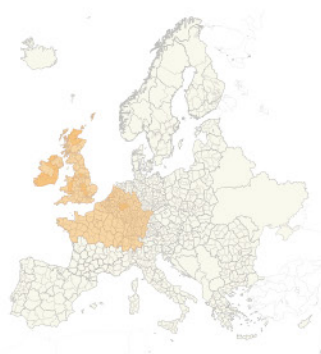
Interreg France-Suisse
(transfrontalier)

65 890 505 €



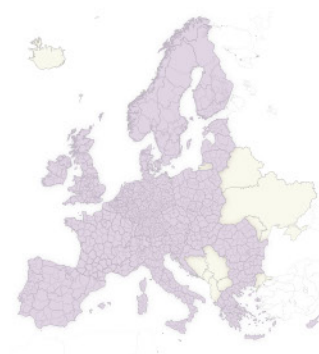
Europe du Nord-Ouest
(transnational)

396 134 342 €



Interreg Europe
(interrégional)

359 326 320 €



QUELS PROJETS THÉMATIQUES ?



Programme opérationnel Franche-Comté et Massif du Jura FEDER-FSE 2014-2020

La Commission européenne impose aux programmes de concentrer un montant conséquent de leur enveloppe sur un nombre limité de thématiques en fonction des fonds, c'est ce qu'on appelle la concentration thématique¹.

Le programme FEDER-FSE vise à assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant **l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services**. Pour cela, sont privilégiés les projets :

- augmentant les capacités des centres de recherche et favorisant la coopération et la collaboration entre acteurs dans le cadre de la RIS3,
- accroissant le nombre de créations et de transmissions ou reprises d'entreprises,
- renforçant la compétitivité des entreprises et des filières.

Une partie de ces projets pourront être cofinancés au moyen **d'instruments financiers**.

Certains projets seront identifiés via un appel à manifestation d'intérêt.

De même, l'intervention du FEDER doit permettre d'aider au **développement durable** de la Franche-Comté **en limitant sa consommation énergétique**. Le programme se concentre ainsi sur les actions :

- développant la production d'énergie renouvelable en Franche-Comté en misant sur son potentiel (bois, méthanisation et géothermie),
- réduisant la consommation énergétique dans le logement social et les bâtiments publics de l'enseignement supérieur,
- diminuant les émissions de carbone liées aux déplacements.

Par ailleurs, le programme FEDER-FSE permet de financer des projets dans le domaine des technologies de l'information et de la communication visant l'amélioration des **usages numériques**.

Le programme opérationnel FEDER-FSE comporte également une dimension territoriale forte avec une **approche urbaine intégrée** importante. Celle-ci vise à revaloriser les espaces dégradés des pôles métropolitains et à améliorer la restructuration des quartiers prioritaires.

Il intègre une intervention spécifique sur le territoire interrégional du massif du Jura et, par ce biais, promeut un développement touristique durable de cet espace. Ainsi, il finance les actions favorisant l'augmentation de la qualité de l'offre d'hébergement touristique du **massif du Jura** et, plus largement, de l'attractivité du massif du Jura.

L'intervention du FSE, quant à elle, se concentre sur des actions de **formation et de qualification** au service d'une **économie locale, surtout industrielle, pourvoyeuse d'emploi**.

Ainsi, afin de lutter contre la sous-qualification du public franc-comtois, et l'inadaptation des qualifications aux emplois proposés par les entreprises locales, sont financés les projets :

- améliorant les connaissances élémentaires des personnes faiblement qualifiées,
- augmentant le niveau de qualification des actifs.

Les opérations visent pour l'essentiel les demandeurs d'emploi les moins qualifiés. Les apprentis et les personnes sous-main de justice pourront bénéficier d'actions particulières.



Programme de développement rural Franche-Comté FEADER

Le Programme de développement rural régional (PDRR) de Franche-Comté accompagne les changements de pratiques, de système et les démarches innovantes afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La **priorité 4** « *Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la sylviculture* » répond aux besoins de conciliation des pratiques agricoles et sylvicoles avec les enjeux environnementaux de préservation, mais aussi de développement des moyens contribuant à l'atteinte des objectifs de conservation des sites Natura 2000 et de préservation des ressources en eau. Pour cela, le PDR propose d'accompagner les pratiques agricoles et sylvicoles les plus adaptées au milieu pour assurer son maintien ou sa restauration (actions de formation, amélioration de la résilience ou de la valeur environnementale des peuplements sylvicoles, gestion Natura 2000, etc).

La **priorité 2** « *Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles* » apporte une réponse stratégique au besoin d'adaptation des systèmes de production pour faire face aux grands enjeux, dont la suppression des quotas laitiers et les enjeux environnementaux, adaptant les techniques de fertilisation et favorisant les systèmes de production plus favorables à la séquestration du carbone (modernisation des équipements en vue d'améliorer et d'adapter les systèmes de production, appropriation des connaissances nécessaires pour réaliser les choix techniques adaptés, mise en place d'une animation sur la consommation du foncier, diversification de la production, accompagnement à l'installation, etc).

La **priorité 6** « *Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique* » tend à répondre à plusieurs enjeux que sont le développement local des zones rurales via l'offre de service, leur revitalisation et le maintien du cadre de vie.

La **priorité 5** « *Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faible émissions de CO2 et résilient face au changement climatique, dans les secteurs agricoles et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie* » répond aux besoins tels que l'amélioration des performances énergétiques des entreprises et le développement des énergies renouvelables, ainsi que les besoins de valorisation des déchets et les sous-produits, et l'optimisation des capacités de séquestration du carbone de la forêt. Les acteurs du territoire de la Franche-Comté ont exprimé le besoin

d'émergence de nouvelles filières de proximité en accompagnant la création et le développement de nouveaux ateliers, ou de nouveaux outils (plateformes logistiques, etc). Pour cela, la **priorité 3** « *Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture* » instaure des leviers d'action tels que des investissements aux entreprises, permettant l'amélioration de leurs performances industrielle et environnementale, leur assurant ainsi de réaliser des gains de compétitivité qui vont les aider à développer leurs marchés et à en trouver de nouveaux.

Enfin, la **priorité 1** d'intervention du PDR « *Encourager le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture, ainsi que dans les zones rurales* », repose sur le constat que, pour la région Franche-Comté, ce transfert de connaissances et l'encouragement à l'innovation sont primordiaux à la fois pour le développement de la compétitivité des filières et des acteurs, mais également pour la préservation de la qualité de l'environnement. Pour ce faire, l'on note la présence d'un réseau d'acteurs qui couvre bien le territoire. Cependant, cette mise en réseau des acteurs reste à optimiser et des champs d'études, notamment sur les nouveaux moyens de préservation de la qualité de l'eau, de la flore et de la faune, ne sont pas encore suffisamment investis. Cela suppose d'optimiser l'organisation des filières pour promouvoir les transferts de connaissances, tout en permettant aux différents acteurs d'accéder à ces nouveaux savoirs ou pratiques.

Programme opérationnel national FSE (volet régional Franche-Comté)

Le programme opérationnel national FSE a vocation à intervenir principalement sur les champs de **l'emploi et de l'inclusion active**. L'action du FSE en région Franche-Comté sera articulée autour de 3 axes d'intervention :

- **Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat**

Le FSE financera des actions d'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin, notamment les jeunes, les seniors, les chômeurs récurrents, et de modernisation des institutions du marché du travail.

Dans le cadre de cet axe, des actions de réduction et de prévention du décrochage scolaire seront financées.

Enfin le FSE à la main de l'Etat en Franche-Comté sera mobilisé pour accompagner les créateurs d'entreprises.

- **Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels**

Le FSE permettra la promotion d'une approche partenariale de l'anticipation et de la gestion des mutations économiques ; il soutiendra le développement des compétences des salariés.

De plus, le FSE interviendra en région Franche-Comté afin de promouvoir le vieillissement actif et le retour à l'emploi des seniors.

- **Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion**

En partenariat avec les acteurs de l'inclusion sur le territoire, notamment les conseils départementaux et les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), des actions seront financées par le FSE afin de favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. Il est notamment prévu en région Franche-Comté de mettre en œuvre des parcours de retour à l'emploi intégrant des étapes destinées à lever les freins à l'emploi.

Programme opérationnel national FEAMP

Concernant le FEAMP, les porteurs de projet des **régions non littorales** pourront bénéficier d'un soutien à travers différents dispositifs (exemple : investissements productifs en aquaculture, aide aux industries agro-alimentaires de transformation de produits de la pêche et de l'aquaculture) gérés par l'Etat, sur la base d'enveloppes nationales (non réparties entre régions). En outre, les porteurs de projet de toutes les régions (littorales et continentales) bénéficient d'un soutien du FEAMP dans le cadre des mesures nationales gérées par l'Etat (exemple : aides à l'innovation dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, aides aux organisations de producteurs), sur la base d'enveloppes nationales (non réparties entre régions).

Programme opérationnel interrégional Rhône-Saône

Le programme opérationnel interrégional Bassin du Rhône et de la Saône poursuit une stratégie basée sur trois objectifs : la conciliation sur le bassin des activités humaines avec la prévention des risques d'inondation, le soutien à un transport durable et la préservation des milieux aquatiques du bassin.

Dans ce cadre, les financements FEDER ont été fléchés en priorité sur des investissements physiques, visant le développement du **transport fluvial** tout en améliorant sa performance environnementale. Le resserrement des actions à financer autour d'investissements essentiels et prioritaires permet d'assurer un effet levier maximum des crédits européens. C'est ainsi qu'il est prévu le financement de **travaux sur le canal du Rhône à Sète**, ainsi que le développement de dispositifs d'information, de guidage et de modélisation des sections du Rhône.

Par ailleurs, ce programme interviendra sur les thématiques de :

- **conservation, protection, promotion et développement du patrimoine naturel et culturel** (financement de l'itinéraire cyclable Via Rhôna et de produits touristiques associés, de plans de gestion et de restauration des zones humides, d'opération de suivi scientifique), et protection de la biodiversité ;

FONDS EUROPEENS EN FRANCHE-COMTÉ 2014-2020

- **la prévention du risque inondation** (diagnostics de vulnérabilité, investissements de prévention, démarches de sensibilisation des populations).

QUELS PROJETS TERRITORIAUX ?

Le massif des Vosges (programme opérationnel Lorraine)

Les actions mises en œuvre sur cet espace se concentrent sur le développement économique. Le massif des Vosges est fortement touché par la désindustrialisation et la destruction d'emplois. Il s'agit aujourd'hui **d'accompagner la mutation économique et le développement de nouvelles filières**, spécifiques au massif, tout en ayant le souci des problématiques énergétiques et environnementales. Il s'agit également de mettre en avant les produits et savoir-faire spécifiques, mettre en réseau les acteurs locaux, par filière, en particulier dans le **domaine du tourisme**. Sur le volet environnemental, le programme vise à **préserver les espèces et les espaces emblématiques du massif des Vosges**.

Le massif du Jura (programme opérationnel Franche-Comté)

Le massif du Jura s'étend sur quatre départements (Ain, Jura, Doubs et Territoire de Belfort), couvrant deux régions : la Franche-Comté, région en transition, et Rhône Alpes, région développée.

Sur ce territoire, les leviers d'action principaux identifiés sont **l'amélioration de la qualité de l'hébergement touristique et l'augmentation de l'attractivité** du massif toute l'année, en valorisant son identité culturelle et naturelle.

Territoires urbains

Le règlement européen impose de consacrer au moins 5 % de l'enveloppe nationale de FEDER au développement urbain durable.

La stratégie territoriale mise en œuvre par le programme FEDER-FSE franc-comtois vise notamment les ensembles de coopération urbaine et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En particulier sur les ensembles urbains, le FEDER participera à **l'amélioration de l'environnement urbain** et à une **redynamisation des quartiers**. En outre, les ensembles urbains étant de petite taille en Franche-Comté, le programme affirme la nécessité de veiller à une bonne complémentarité entre les territoires urbains et les territoires ruraux.

Les autorités urbaines pourront proposer des projets de développement urbains intégrés en fonction de leur stratégie et au regard de quartiers retenus dans la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Territoires ruraux

Afin de soutenir au mieux le développement des territoires ruraux, les régions s'efforceront d'atteindre collectivement l'objectif de consacrer en moyenne nationale de l'ordre de 10% du FEADER à la priorité 6 du développement rural. Ce choix vise à maintenir un effort comparable à celui réalisé sur la période 2007-2013 sur l'axe 3 du FEADER où ce pourcentage avait été retenu.

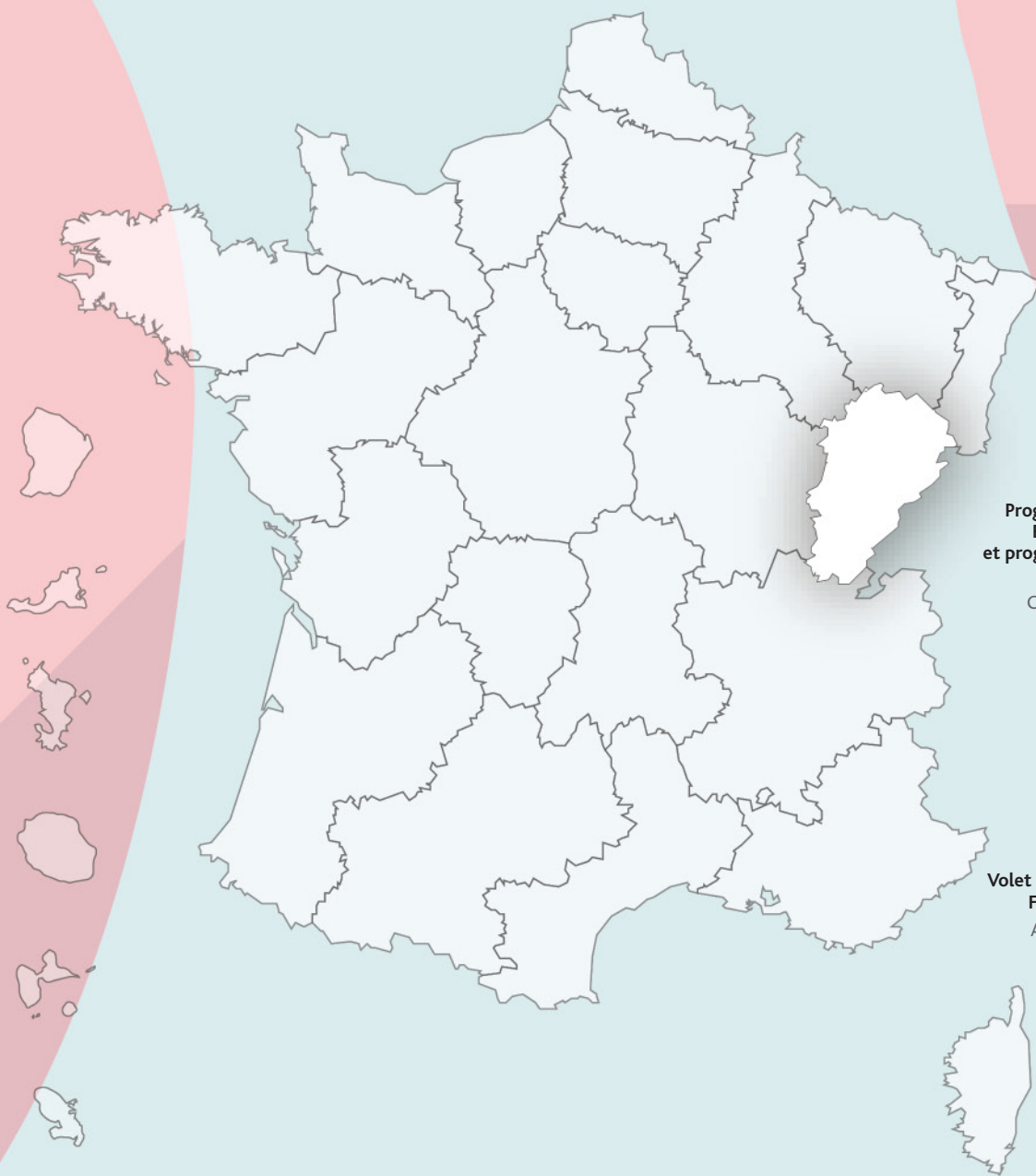
Dans le cadre de son programme de développement rural, le conseil régional soutient l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement menées par les acteurs locaux dans le cadre de la mesure LEADER. Cette dernière repose à la fois sur une démarche ascendante du développement rural, la définition d'une stratégie locale basée sur les attentes, les idées, les projets et les initiatives des populations locales et le développement du partenariat public / privé. Un appel à candidatures a été lancé pour sélectionner les territoires (ou Groupes d'Action Locale, GAL) chargés de la mise en œuvre de la mesure. Chaque GAL doit couvrir un territoire comportant entre 18 000 et 150 000 habitants. La présélection des GAL est assurée par un appel à manifestation d'intérêt organisé par le conseil régional.

Territoires de coopération

Le programme opérationnel INTERREG V France-Suisse 2014-2020, cofinancé par l'Union européenne, fait suite à quatre générations de programmes INTERREG. Il relève de l'objectif de coopération territoriale européenne.

Appuyée sur les priorités définies pour la période 2014-2020 par les cadres stratégiques de référence communautaire (orientations stratégiques communautaires), français (cadre de référence stratégique national) et suisse (loi sur la politique régionale), qui ont été confrontés à un diagnostic de l'espace de coopération, la stratégie développée dans le programme s'ordonne autour de quatre axes, hors assistance technique :

- **Axe 1 : Rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants**
- **Axe 2 : Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel**
- **Axe 3 : Encourager le transport durable**
- **Axe 4 : Favoriser l'emploi et la mobilité de la main-d'œuvre**



Contacts

Programme opérationnel FEDER-FSE Franche-Comté et massif du Jura et programme de développement rural

Autorité de gestion :
Conseil régional de Franche-Comté
Hôtel de la Région
4, square Castan
CS 51857
25031 Besançon Cedex

Programme opérationnel interrégional Rhône-Saône

Autorité de gestion :
Conseil régional Rhône-Alpes
1, esplanade François-Mitterrand
CS 20033
69269 Lyon Cedex 2

Volet régional du programme national FSE et du programme national IEJ

Autorité de gestion déconcentrée :
le service FSE de la Direction
régionale des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation, du travail
et de l'emploi (DIRECCTE)
de Franche-Comté
Cité administrative
5, place Jean-Cornet
25041 Besançon Cedex

Pour en savoir plus

www.franche-comte.dirreccte.gouv.fr/accueil-22
www.europe-en-france.gouv.fr